

Le 28 avril 2022,

Le Conseil Communautaire de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté dûment convoqué par M. Frédéric DE AZEVEDO, Président, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Culturelle de Saint-Lattier, à 19h.

Date de convocation : le vendredi 22 avril 2022

Nombre de Conseillers en exercice : **73**

Présents titulaires : 46

Pouvoirs : 17

Pour le vote des comptes administratifs :

Présents titulaires : 45

Pouvoirs : 17

Présents suppléants : 3

Votants : 66

Présents suppléants : 3

Votants : 65

Présents : Stéphane VILLARD – Didier CORVEY BIRON – Isabelle ORIOL – Gilbert CHAMPON – Dominique DORLY – Daniel BERNARD – Franck ROUSSET – Geneviève MOREAU-GLENAT – Patrice FERROUILLAT – Martoïa GUIDO (suppléant) – David CHARBONNEL – Albert BUISSON – Raymond ROLLAND – Patrick SEYVE – Christophe DURAND – Corinne MANDIER – Philippe DESPESE – Franck DORIOL – Alex BRICHET-BILLET – Vincent DUMAS – Béatrice GENIN – Frédéric DE AZEVEDO – Marie-Chantal JOLLAND – Daniel FERLAY – Jean-Claude DARLET – Didier CHENEAU – Sylvain BELLE – Gil DE GREGORIO (suppléant) – Raymond PAYEN – Christelle LANDEFORT – Christian DREYER – Raphaël MOCELLIN – Jean-Yves BALESTAS – Nicole NAVA – Alain RENAULT – Jacques LASCOUMES – Noëlle TAON – André ROMÉY – Yvan CREAM – Marie-Jeanne DABADIE – Alain FUSTIER – Jean-Philippe GORON – Alain ROUSSET – Hubert BURTIN (suppléant) – Denis CHEVALLIER – Gaëtan ROUX BERNARD – Philippe ROSAIRE – Vanessa SAVIGNY – Pierre BLUNAT

Absents : Natacha PETTER – Aimé LAMBERT – William THUMY – André ROUX – Nicole DI MARIA – Bernard FOURNIER – Bernard GRINDATTO – Patrice ISERABLE – Lauriane ALBERTIN – Jessica LOCATELLI – Nathalie PANARIN – Emmanuel ESCOFFIER – Joël O'BATON – Monique VINCENT – Imen DE SMEDT – Bernard FESTIVI – Véronique TODESCO – Lucile VIGNON – Jean-Pierre FAURE – Frédérique MIRGALET – Micheline BLAMBERT – Didier DEZANDRE – Dominique UNI – Philippe CHARBONNEL – Jacky SOMVEILLE – Myriam SCIABBARRASI – Béatrice ROZAND

Pouvoirs : Natacha PETTER à André ROMÉY – William THUMY à Geneviève MOREAU-GLENAT – André ROUX à Daniel BERNARD – Bernard FOURNIER à Franck DORIOL – Bernard GRINDATTO à Vincent DUMAS – Nathalie PANARIN à Sylvain BELLE – Imen DE SMEDT à Jean-Yves BALESTAS – Bernard FESTIVI à Christian DREYER – Véronique TODESCO à Alain RENAULT – Lucile VIGNON à Jacques LASCOUMES – Monique VINCENT à Raphaël MOCELLIN – Jean-Pierre FAURE à Raymond ROLLAND – Micheline BLAMBERT à Yvan CREAM – Dominique UNI à Jean-Philippe GORON – Béatrice ROZAND à Pierre BLUNAT – Myriam SCIABBARRASI à Philippe ROSAIRE – Jacky SOMVEILLE à Vanessa SAVIGNY

Secrétaire de séance : Raymond PAYEN

Ordre du jour :

I. Ouverture de la séance

- 1) Vérification du quorum
- 2) Désignation par le Conseil d'un(e) secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 10 mars 2022 – **approuvé à l'unanimité**

II. Délibérations

1. Approbation des comptes de gestion 2021 du receveur de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

Rapporteur : Sylvain BELLE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant qu'après avoir comparé les chiffres des comptes de gestion avec ceux des comptes administratifs respectifs de chaque budget, il n'a été constaté aucune différence,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 64 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2021 concernant les budgets :

- 1-a) **Budget principal**
- 1-b) **Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint Marcellin**
- 1-c) **Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pont en Royans**
- 1-d) **Musée Le Grand Séchoir**
- 1-e) **ZAC Les Levées I**
- 1-f) **ZAC Les Levées II**

- 1-g) ZA La Maladière
- 1-h) ZA Les Echavagnes
- 1-i) ZAE ex CCBI
- 1-j) Ordures Ménagères
- 1-k) Eau
- 1-l) Assainissement

2. Approbation des comptes administratifs 2021

Rapporteur : Sylvain BELLE

2-a) Budget principal

Sous la présidence de Sylvain BELLE, Vice-Président aux finances, le Conseil communautaire examine le compte administratif du budget principal 2021 de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté qui s'établit ainsi :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture
Fonctionnement	30 185 554,59 €	29 211 292,84 €	974 261,75 €	5 646 144,16 €	6 620 405,91 €
Investissement	5 963 458,58 €	6 249 783,67 €	-286 325,09 €	-1 997 242,79 €	-2 283 567,88 €
TOTAL	36 149 013,17 €	35 461 076,51 €	687 936,66 €	3 648 901,37 €	4 336 838,03 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget Principal de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté.

2-b) Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint Marcellin

Sous la présidence de Sylvain BELLE, Vice-Président aux finances, le Conseil communautaire examine le compte administratif 2021 du budget annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Marcellin qui s'établit ainsi :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	94 653.26 €	49 701.84 €	44 951.42 €	0.00 €	44 951.42 €
Investissement	34 740.91 €	60 789.32 €	- 26 048.41 €	- 58 875.27 €	- 84 923.68 €
TOTAL	129 394.17 €	110 491.16 €	18 903.01 €	- 58 875.27€	- 39 972.26 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Marcellin.

2-c) Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire 2 de Pont en Royans

Sous la présidence de Sylvain BELLE, Vice-Président aux finances, le Conseil communautaire examine le compte administratif du budget annexe 2021 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pont en Royans qui s'établit ainsi :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	0.00 €	0.11 €	- 0.11 €	0.00 €	- 0.11 €
Investissement	0.65 €	165 325.35 €	- 165 324.70 €	- 22 920.30 €	- 188 245.00 €
TOTAL	0,65 €	165 325.46 €	- 165 324.81 €	- 22 920.30 €	- 188 245.11 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pont en Royans.

2-d) Budget annexe Musée Le Grand Séchoir

Sous la présidence de Sylvain BELLE, Vice-Président aux finances, le Conseil communautaire examine le compte administratif du budget annexe Musée Le Grand Séchoir 2021 qui s'établit ainsi :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	356 854.41 €	328 688.08 €	28 166.33 €	22 911.17 €	51 077.50 €
TOTAL	356 854.41 €	328 688.08 €	28 166.33 €	22 911.17 €	51 077.50 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe Musée Le Grand Séchoir

2-e) Budget annexe ZAC Les Levées I

Sous la présidence de Sylvain BELLE, Vice-président aux finances, le Conseil communautaire examine le compte administratif du budget annexe 2021 de la ZAC Les Levées I qui s'établit ainsi :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	625 364.31 €	0.00 €	625 364.31 €	- 625 364.31 €	0.00 €
Investissement	0.00 €	553 144.30 €	- 553 144.30 €	558 310.74 €	5 166.44 €
TOTAL	625 364.31 €	553 144.30 €	72 220.01 €	- 67 053.57 €	5 166.44€

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe ZAC Les Levées I.

2-f) Budget annexe ZAC Les Levées II

Sous la présidence de Sylvain BELLE, Vice-président aux finances, le Conseil communautaire examine le compte administratif du budget annexe 2021 de la ZAC Les Levées II qui s'établit ainsi :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	316 058.47 €	320 053.63 €	- 3 995.16 €	- 29 715.44 €	- 33 710.60 €
Investissement	316 058.47 €	316 058.47 €	0.00 €	- 316 058.47 €	- 316 058,47 €
TOTAL	632 116.94 €	636 112.10 €	- 3 995.16 €	- 345 773.91 €	- 349 769.07 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe ZAC Les Levées II.

2-g) Budget annexe ZA La Maladière

Sous la présidence de Sylvain BELLE, Vice-Président aux finances, le Conseil communautaire examine le compte administratif du budget annexe 2021 de la ZAE La Maladière qui s'établit ainsi :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	660 858.86 €	419 585.56 €	241 273.30 €	- 206 012.17 €	35 261.13 €
Investissement	156 269.56 €	483 798.67 €	- 327 529.11 €	- 156 269,56 €	- 483 798.67 €
TOTAL	817 128.16 €	903 384.23 €	- 86 255.81 €	- 362 281.73 €	- 448 537.54 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe ZAC La Maladière

2-h) Budget annexe ZA Les Echavagnes

Sous la présidence de Sylvain BELLE, Vice-Président aux finances, le Conseil communautaire examine le compte administratif du budget annexe 2021 de la ZAE les Echavagnes qui s'établit ainsi :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	781 447.46 €	787 623.46 €	- 6 176.00 €	-245 514.99 €	- 251 690.99 €
Investissement	781 447.46 €	781 447.46 €	0.00 €	- 584 365.95 €	- 584 365,95 €
TOTAL	1 562 894.92 €	1 569 070.92 €	- 6 176.00 €	- 829 880.94 €	- 836 056.94 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe ZAE les Echavagnes.

2-i) Budget annexe ZAE de l'ex-CCBI

Sous la présidence de Sylvain BELLE, Vice-Président aux finances, le Conseil communautaire examine le compte administratif du budget annexe 2021 de la ZAE ex CCBI qui s'établit ainsi :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture
Fonctionnement	111 412.46 €	33 711.30 €	77 701.16 €	0.00 €	77 701.16 €
Investissement	120 055.91 €	50 416.51 €	69 639.40 €	- 128 391.96 €	- 58 752.56 €
TOTAL	231 468.37 €	84 127.81 €	147 340.56 €	- 128 391.96 €	18 948.60 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAE de l'ex-CCBI.

2-j) Budget rattaché Ordures Ménagères

Sous la présidence de Sylvain BELLE, Vice-président aux finances, le Conseil communautaire examine le compte administratif du budget annexe 2021 Ordures Ménagères qui s'établit ainsi :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	5 644 245.14 €	5 616 150.49 €	28 094.65 €	840 131.13 €	868 225.78 €
Investissement	3 015 509.97 €	1 224 317.98 €	1 791 191.99 €	- 363 894.45€	1 427 297.54 €
TOTAL	8 659 755.11 €	6 840 468.47 €	1 819 286.64 €	476 236.68 €	2 295 523.32 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget rattaché Ordures Ménagères.

2-k) Budget rattaché de la Régie d'Eau

Sous la présidence de Sylvain BELLE, Vice-président aux finances, le Conseil communautaire examine le compte administratif du budget rattaché 2021 de la Régie d'Eau qui s'établit ainsi :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	6 153 217.94 €	5 552 929.56 €	600 288.38 €	1 233 514.13 €	1 833 802.51 €
Investissement	2 024 194.60 €	2 573 671.85 €	- 549 477.25 €	1 788 165.24 €	1 238 687.99 €
TOTAL	8 126 601.41 €	11 199 091.90 €	50 811.13 €	3 021 679.37 €	3 072 490.50 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget rattaché de la Régie d'Eau.

2-l) Budget rattaché de la Régie d'Assainissement

Sous la présidence de Sylvain BELLE, Vice-président aux finances, le Conseil communautaire examine le compte administratif du budget rattaché 2021 de la Régie d'Assainissement qui s'établit ainsi :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	4 807 479.02 €	3 837 486.78 €	969 992.24 €	2 069 923.47 €	3 039 915.71 €
Investissement	2 321 626.67 €	2 787 515.92 €	- 465 889.25 €	1 684 317.94 €	1 218 428.69 €
TOTAL	7 135 320.82 €	6 625 002.70 €	510 318.12 €	3 748 026.28 €	4 258 344.40 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget rattaché de la Régie d'Assainissement.

3. Affectation du résultat de 2021 au budget principal et aux budgets annexes et rattachés 2022 de Saint Marcellin Vercors Isère communauté

Rapporteur : Sylvain BELLE

3-a) Budget principal

M. Sylvain BELLE, le Vice-président en charge des finances, présente l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 en 2022 ci-dessous présenté du budget principal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	30 185 554,59 €	29 211 292,84 €	974 261,75 €	5 646 144,16 €	6 620 405,91 €
Investissement	5 963 458,58 €	6 249 783,67 €	- 286 325,09 €	-1 997 242,79 €	-2 283 567,88 €
TOTAL	36 149 013,17 €	35 461 076,51 €	687 936,66 €	3 648 901,37 €	4 336 838,03 €

➤ Section investissement

Résultat de clôture = - 2 283 567,88 €

Situation des restes à réaliser :

Total dépenses = 1 028 915,55 €

Total recettes = 1 493 093,49 €

Solde Restes à réaliser = + 464 177,94 €

Besoin de financement à la section d'investissement : 1 819 389.94 €

➤ Section Fonctionnement :

Pour la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2021 est égal à **+ 6 620 405,91 €**

Après en avoir délibéré à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de clôture 2021 de fonctionnement du budget principal s'élevant à **6 620 405,91 euros** comme suit :

- ❖ **AFFECTATION** en réserve d'investissement au compte de recettes 1068 : **1 819 389.94 euros.**
- ❖ Report au chapitre 002 - Excédent de fonctionnement - pour un montant de **4 801 015.97 Euros.**

3-b) Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint Marcellin

M. Sylvain BELLE, le Vice-président en charge des finances, présente l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 en 2022 ci-dessous présenté du budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire située à Saint-Marcellin, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	94 653.26 €	49 701.84 €	44 951.42 €	0.00 €	44 951.42 €
Investissement	34 740.91 €	60 789.32 €	-26 048.41 €	-58 875.27 €	- 84 923.68 €
TOTAL	129 394.17 €	110 491.16 €	18 903.01 €	-58 875.27 €	-39 972.26 €

➤ **Section investissement :**

Résultat de clôture 2021 = - 84 923.68 €
Solde Restes à réaliser = 0.00 €

Besoin de financement à la section d'investissement : 84 923.68 €

➤ **Section Fonctionnement :**

Pour la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2021 est égal à **44 951.42 €**.

Après en avoir délibéré à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2021 de fonctionnement du budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Marcellin pour 2022 s'élevant à **44 951.42 euros** comme suit :

- ❖ Affectation en réserve d'investissement au compte de recettes 1068 pour un montant de **44 951.42 euros**.

3-c) Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire 2 de Pont en Royans

M. Sylvain BELLE, le Vice-président en charge des finances, propose l'affectation de résultat de fonctionnement 2021 en 2022 ci-dessous pour le budget annexe de la Maison de Santé 2 Pluridisciplinaire située à Pont en Royans, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	0.00 €	0.11 €	-0.11 €	0.00 €	-0.11 €
Investissement	0.65 €	165325.35 €	-165 324.70 €	-22 920.30 €	-188 245.00 €
TOTAL	0,65 €	165 325.46 €	-165 324.81 €	-22 920.30 €	-188 245.11 €

➤ **Section investissement :**

Résultat de clôture = - 188 245.00 €

Situation des restes à réaliser :

Total dépenses = 992 329.02 €
Total recettes = 450 000.00 €
Solde Restes à réaliser = - 542 329.02 €

Besoin de financement à la section d'investissement : 730 574.02 €

➤ **Section Fonctionnement :**

Pour la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2021 est égal à **- 0.11 €**.

Après en avoir délibéré à 63 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2021 de fonctionnement du budget annexe Maison de Santé 2 de Pont en Royans d'un montant de **-0.11 euros** au profit du budget annexe Maison de Santé 2 Pont en Royans 2022 de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté de manière suivante :

- ❖ Report sur la ligne budgétaire 002- Déficit de fonctionnement reporté sur le résultat de fonctionnement - pour un montant de **-0.11 euros**.

3-d) Budget annexe Musée Le Grand Séchoir

M. Sylvain BELLE, le Vice-président en charge des finances propose l'affectation de résultat ci-dessous pour le budget rattaché du Musée Le Grand Séchoir après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont le résultat, conforme au compte de gestion, se présente comme suit:

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	356 854.41 €	328 688.08 €	28 166.33 €	22 911.17 €	51 077.50 €
TOTAL	356 854.41 €	328 688.08 €	28 166.33 €	22 911.17 €	51 077.50 €

Pour la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2021 est égal à 51 077.50€

Après en avoir délibéré à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2021 de fonctionnement du budget rattaché du Musée Le Grand Séchoir s'élevant à **51 077.50 euros** comme suit :
 - ❖ Report sur le budget primitif 2022 du budget rattaché du Musée Le Grand Séchoir au chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté - pour un montant de **51 077.50 euros**.

3-e) Budget annexe ZAE de l'ex-CCBI

Le Vice-président en charge des finances propose l'affectation de résultat de fonctionnement 2021 en 2022 ci-dessous du budget annexe ZAE (EX CCBI), après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c) + (d)
Fonctionnement	111 412.46 €	33 711.30 €	77 701.16 €	0.00 €	77 701.16 €
Investissement	120 055.91 €	50 416.51 €	69 639.40 €	- 128 391.96 €	- 58 752.56 €
TOTAL	231 468.37 €	84 127.81 €	147 340.56 €	- 128 391.96 €	- 18 948.60 €

➤ Section investissement :

Résultat de clôture : - **58 752.56 €**

Restes à réaliser : **Néant**

Situation Besoin de financement : **58 752.56 €**

➤ Section Fonctionnement :

Pour la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2021 est égal à **77 701.16 €**

Après en avoir délibéré à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2021 de fonctionnement du budget annexe ZAE (EX CCBI) d'un montant de **77 701.16 euros** sur le budget ZAE (EX CCBI) 2022 de manière suivante :
 - ❖ **AFFECTATION** en réserve d'investissement au compte de recette 1068 : **58 752.56 €**.
 - ❖ Report au chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté d'un montant s'élevant à **18 948.60 €**.

3-f) Budget rattaché Ordures Ménagères

Le Vice-président en charge des finances propose l'affectation de résultat ci-dessous pour le budget rattaché de la collecte et de traitement des Ordures Ménagères pour 2022, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	5 644 245.14 €	5 616 150.49 €	28 094.65 €	840 131.13 €	868 225.78 €
Investissement	3 015 509.97 €	1 224 317.98 €	1 791 191.99 €	- 363 894.45 €	1 427 297.54 €
TOTAL	8 659 755.11 €	6 840 468.47 €	1 819 286.64 €	476 236.68 €	2 295 523.32 €

❖ Section investissement

Résultat de clôture = **1 427 297.54 €**

Situation des restes à réaliser :

Total dépenses = 414 581.33 €

Total recettes = 0.00 €
Solde Restes à réaliser = - 414 581.33 €

Besoin de financement à la section d'investissement : 0 €

Après en avoir délibéré à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2021 de fonctionnement du budget rattaché collecte et traitement des ordures ménagères s'élevant à **868 225.78 €** au profit du budget rattaché collecte et traitement des ordures ménagères 2022 comme suit :
 - ❖ Report au chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté d'un montant s'élevant à **868 225.78 €**.
 - ❖ Il est constaté le report au chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté sur le résultat d'investissement de l'exercice 2022 du résultat d'investissement de clôture 2021 pour un montant de **1 427 297.54 euros**.

3-g) Budget rattaché de la Régie d'Eau

M. Sylvain BELLE, le Vice-président en charge des finances propose l'affectation du résultat d'exploitation ci-dessous pour le budget rattaché régie intercommunale de l'eau 2021, tiré des résultats 2021, après avoir adopté les comptes administratifs de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit:

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Exploitation	6 153 217.94 €	5 552 929.56 €	600 288.38 €	1 233 514.13 €	1 833 802.51 €
Investissement	2 024 194.60 €	2 573 671.85 €	- 549 477.25 €	1 788 165.24 €	1 238 687.99 €
TOTAL	8 177 412.54 €	8 126 601.41 €	50 811.13 €	3 021 679.37 €	3 072 490.50 €

Résultat de clôture = 1 238 687.99 €

Situation des restes à réaliser :

Total dépenses = 602 647.30 €
Total recettes = 315 694.00 €
Solde Restes à réaliser = - 386 953.30 €

Besoin de financement à la section d'investissement : NEANT

Après en avoir délibéré à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de clôture 2021 de fonctionnement du budget rattaché de l'eau s'élevant à **1 833 802.51 euros** comme suit :
 - ❖ **AFFECTATION** au chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 pour un montant de **1 833 802.51 euros**.
 - ❖ Il est constaté le report au chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté sur le résultat d'investissement de l'exercice 2022 du résultat d'investissement de clôture 2021 pour un montant de **1 238 687.99 euros**.

3-h) Budget rattaché de la Régie d'Assainissement

M. Sylvain BELLE, le Vice-président en charge des finances propose l'affectation du résultat d'exploitation ci-dessous pour le budget rattaché assainissement 2022, tiré des résultats 2021, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) =(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c)+(d)
Exploitation	4 807 479.02 €	3 837 486.78 €	969 992.24€	2 069 923.47 €	3 039 915.71 €
Investissement	2 321 626.67 €	2 787 515.92 €	- 465 889.25 €	1 684 317.94 €	1 218 428.69 €
TOTAL	7 129 105.69 €	6 625 002.70 €	504 102.99 €	3 754 241.41 €	4 258 344.40 €

➤ **Section investissement**

Résultat de clôture = 1 218 428.69 €

Situation des restes à réaliser :

Total dépenses = 805 385.15 €

Total recettes = 152 304.00 €

Solde Restes à réaliser = - 653 081.15 €**Besoin de financement à la section d'investissement : 0.00 €****Après en avoir délibéré à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2021 de fonctionnement du budget rattaché d'assainissement s'élevant à **3 039 915.71 euros** comme suit :
 - ❖ **AFFECTATION** au chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 pour un montant de **3 039 915.71 euros**.
 - ❖ Il est constaté le report au chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté sur le résultat d'investissement de l'exercice 2022 du résultat d'investissement de clôture 2021 pour un montant de **1 218 428.69 euros**.

4. Vote des budgets supplémentaires 2022*Rapporteur : Sylvain BELLE*

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives.

Le budget supplémentaire 2022 est un budget correctif qu'il modifie en recettes comme en dépenses, intervenant consécutivement à l'adoption du budget primitif 2022, de l'approbation du compte administratif 2021 et de l'affectation des résultats 2021.

Ce budget supplémentaire a pour objectif principal de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice 2021 issus du compte administratif.

Il permet ainsi d'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif afin notamment de tenir compte des résultats reportés mais également d'ajuster des crédits en dépenses et en recettes.

4-a) Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2022 du budget principal

La décision modificative n°1 – dite budget supplémentaire 2022 – pour le budget principal est proposée comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
023	023-Virement à la section d'investissement		459 385.47 €		
022	022-Dépenses imprévues		2 200 000.00 €		
002	002-Excédent de fonctionnement				4 801 015.97 €
TOTAL			2 659 385.47 €		4 801 015.97 €
			2 659 385.47 €		4 801 015.97 €

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001	001-Solde d'exécution de la section investissement reporté		2 283 567.88 €		
10	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés				1 824 182.41 €
021	021-Virement de la section de fonctionnement				459 385.47 €
TOTAL			2 283 567.88 €		2 283 567.88 €
			2 283 567.88 €		2 283 567.88 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget principal :
 - **Section de fonctionnement :**

Recettes à hauteur de : **4 801 015.97 euros.**

Dépenses à hauteur de : **2 659 385.47 euros**

▪ **Section d'investissement :**

Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur de : **2 283 567.88 euros**

- **AUTORISE** le Président à signer le budget supplémentaire 2022 du budget principal,
- **CHARGE** le Président de son exécution.

4-b) Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2022 du budget annexe Maison de Santé de Saint Marcellin

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Maison de Santé de Saint Marcellin s'équilibre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011	6262-Frais de télécommunications	1.58 €			
023	023-Virement à la section investissement		39 971.58 €		
75	752-Revenus des immeubles				10 000.00 €
75	7588-Autres produits divers de la gestion courante				29 970.00 €
TOTAL		1.58€ €	39 971.58 €		39 970.00 €
			39 970.00 €		39 970.00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001	001-Solde d'exécution de la section investissement reporté		84 923.68 €		
10	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés				44 951.42 €
021	021-Virement de la section de fonctionnement				39 971.58 €
21	2135-Installations générales, aménagements des constructions	0.68 €			
TOTAL		0.68 €	84 923.68 €		84 923.00 €
			84 923.00 €		84 923.00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Maison de Santé de Saint Marcellin :
 - **Section de fonctionnement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur : **39 970.00 euros.**
 - **Section d'investissement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur de : **84 923.00 euros**
- **AUTORISE** le Président à signer le budget supplémentaire du budget annexe Maison de Santé de Saint Marcellin 2022,
- **CHARGE** le Président de son exécution.

4-c) Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2022 du budget annexe Maison de Santé 2 de Pont en Royans

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Maison de Santé 2 de Pont en Royans s'équilibre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011	60611-Eau et assainissement	0.11 €			
002	002-Résultats de fonctionnement		0.11 €		
TOTAL		0.11 €	0.11 €		
			0 €		

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001	001-Solde d'exécution de la section investissement reporté		188 245.00 €		
16	1641-Emprunts				188 245.00 €
TOTAL			188 245.00 €		188 245.00 €
			188 245.00 €		188 245.00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 63 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Maison de Santé 2 Pont en Royans :
 - **Section de fonctionnement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur : **0.11 euros.**
 - **Section d'investissement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur de : **188 245.00 euros**
- **AUTORISE** le Président à signer le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Maison de Santé 2 de Pont en Royans 2022,
- **CHARGE** le Président de son exécution.

4-d) [Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2022 du budget annexe Musée Le Grand Séchoir](#)

La décision modificative n°1 – dite budget supplémentaire 2022 – du budget rattaché du Musée Le Grand Séchoir s'équilibre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
002	002-Excédent de fonctionnement				51 077.50 €
002	7788 -Produits exceptionnels divers			51 077.50 €	
TOTAL				51 077.50 €	51 077.50 €
					0.00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Le Grand Séchoir :
 - **Section de fonctionnement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur : **51 077.50 euros.**
- **AUTORISE** le Président à signer le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Musée Le Grand Séchoir 2022,
- **CHARGE** le Président de son exécution.

4-e) [Décision modificative n° 1 – Budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAC Les Levées II](#)

La décision modificative n°1 – dite budget supplémentaire 2022 – du budget annexe ZAC Les Levées II s'équilibre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
002	002-Résultats de fonctionnement		33 710.60 €		
70	7015-Ventes de terrains aménagés				33 710.60 €
TOTAL			33 710.60 €		33 710.60 €
			33 710.60 €		33 710.60 €

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001	001-Solde d'exécution de la section investissement reporté		316 058.47 €		
16	1641-Emprunts				316 058.47 €
TOTAL			316 058.47 €		316 058.47 €
			316 058.47 €		316 058.47 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAC Les Levées II :
 - **Section de fonctionnement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur : **33 710.60 euros.**
 - **Section d'investissement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur : **316 058.47 euros.**
- **AUTORISE** le Président à signer le budget supplémentaire du budget annexe ZAC Les Levées II 2022,
- **CHARGE** le Président de son exécution.

4-f) Décision modificative n° 1 – Budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZA La Maladière

La décision modificative n°1 – dite budget supplémentaire 2022 – du budget annexe ZA La Maladière est proposée comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65	65888-Autres		10.00 €		
002	002-Résultat de fonctionnement				35 261.13 €
023	023-Virement à la section d'investissement		35 261.00 €		
77	7788 -Produits exceptionnels divers				9.87 €
TOTAL			35 271.00 €		35 271.00 €
			35 271.00 €		35 271.00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001	001-Solde d'exécution de la section investissement reporté		483 798.67 €		
021	021-Virement de la section de fonctionnement				35 261.00 €
16	1641-Emprunts				308 599.67 €
TOTAL			483 798.67 €		343 860.67 €
			483 798.67 €		343 860.67 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAC La Maladière :
 - **Section de fonctionnement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur : **35 271.00 euros.**
 - **Section d'investissement :**
En recettes à hauteur de : **343 860.67 euros**
En dépenses à hauteur de : **483 798.67 euros**
- **AUTORISE** le Président à signer le budget supplémentaire du budget annexe ZA La Maladière 2022,
- **CHARGE** le Président de son exécution.

4-g) Décision modificative n° 1– Budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZA Les Echavagnes

La décision modificative n°1 – dite budget supplémentaire 2022 – du budget annexe ZA Les Echavagnes est proposée comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65	65888-Autres	0.45 €			
002	002-Résultat de fonctionnement		251 690.99 €		
042	71355-Stock annulation du SI		0.46 €		
70	7015-Ventes de terrains aménagés				140 000.00 €
77	7788-Produits exceptionnels divers				111 691.00 €
TOTAL		0.45 €	251 691.45 €	0.00 €	251 691.00 €
			251 691.00 €		251 691.00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001	001-Solde d'exécution de la section investissement reporté		584 365.95 €		
040	3555-Stock				0.46 €
16	1641-Emprunts				155 781.49 €
TOTAL			584 365.95 €		155 781.95 €
			584 365.95 €		155 781.95 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAE Les Echavagnes :
 - **Section de fonctionnement :**
Équilibrée en recettes et dépenses à hauteur : **251 691.00 euros**.
 - **Section d'investissement :**
En recettes à hauteur de **155 781.95 euros**
En dépenses à hauteur de **584 365.95 euros**
- **AUTORISE** le Président à signer le budget supplémentaire n°1 du budget annexe ZA Les Echavagnes 2022,
- **CHARGE** le Président de son exécution.

4-h) Décision modificative n° 1– Budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAE de l'ex-CCBI

La décision modificative n°1 – dite budget supplémentaire 2022 – du budget annexe ZAE Ex CCBI s'équilibre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
002	002-Résultats de fonctionnement				18 948.60 €
77	7788–Autres produits de la gestion courante			18 948.60 €	
TOTAL				18 948.60 €	18 948.60 €
					0.00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001	001-Solde d'exécution de la section investissement reporté		58 752.56 €		
10	1068-Autres réserves				58 752.56 €
TOTAL			58 752.56 €		58 752.56 €
			58 752.56 €		58 752.56 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAE Ex CCBI :
 - **Section de fonctionnement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur : **0.00 euros.**
 - **Section d'investissement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur : **58 752.56 euros.**
- **AUTORISE** le Président à signer le budget supplémentaire du budget annexe ZAE Ex CCBI 2022,
- **CHARGE** le Président de son exécution.

4-i) Décision modificative n° 1– Budget supplémentaire 2022 du budget annexe Ordures Ménagères

La décision modificative n°1 – dite budget supplémentaire 2022 – pour le budget rattaché Collecte et traitement des Ordures Ménagères s'équilibre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
023	023-Virement de la section d'investissement	707 297.54 €			
65888	678-Autres charges de gestion courante		707 297.54 €		
002	002-Excédent de fonctionnement				868 225.78 €
70	70846-Mise à disposition personnel facturé au GPF de rattachement			8 225.78 €	
77	7788-Produits exceptionnels divers			860 000.00€	
TOTAL		707 297.54 €	707 297.54 €	868 225.78 €	868 225.78 €
			0.00 €		0.00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001	001-Solde d'exécution de la section investissement reporté				1 427 297.54 €
021	021-Virement de la section de fonctionnement			707 297.54 €	
16	1641-Emprunts			520 000.00 €	
21	2138-Autres constructions		200 000.00 €		
TOTAL			200 000.00 €	1 227 297.54 €	1 427 297.54 €
			200 000.00 €		200 000.00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget rattaché Collecte et traitement des Ordures Ménagères :
 - **Section de fonctionnement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur : **0.00 euros.**
 - **Section d'investissement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur de : **200 000.00 euros**
- **AUTORISE** le Président à signer le budget supplémentaire du budget rattaché Collecte et traitement des Ordures Ménagères 2022,
- **CHARGE** le Président de son exécution.

4-j) Décision modificative n° 1– Budget supplémentaire 2022 du budget rattaché Régie Intercommunale de l'Eau

Le budget supplémentaire 2022 du budget rattaché de la régie intercommunale de l'Eau s'équilibre comme suit :

SECTION EXPLOITATION

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
023	023-Virement à la section d'investissement	1 238 687.99 €			
67	678-Autres charges exceptionnelles		1 072 490.50 €		
002	002-Excédent de fonctionnement				1 833 802.51 €
77	778-Autres produits exceptionnels			2 000 000.00 €	
TOTAL		1 238 687.99€	1 072 490.50 €	2 000 000.00 €	1 833 802.51 €
			- 166 197.49 €		- 166 197.49 €

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001	001-Solde d'exécution de la section investissement reporté				1 238 687.99 €
021	021- Virement de la section de fonctionnement			1 238 687.99 €	
TOTAL				1 238 687.99 €	1 238 687.99 €
					0.00€

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget rattaché Régie Intercommunale de l'Eau :
 - **Section de fonctionnement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur : - **166 197.49 euros**.
 - **Section d'investissement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur de : **0.00 euros**.
- **AUTORISE** le Président à signer le budget supplémentaire 2022 du budget rattaché Régie Intercommunale de l'Eau 2022,
- **CHARGE** le Président de son exécution.

4-k) Décision modificative n° 1– Budget supplémentaire 2022 du budget rattaché de la Régie d'Assainissement

La décision modificative n°1 – dite budget supplémentaire 2022 – pour le budget rattaché de la régie intercommunale d'assainissement s'équilibre comme suit :

SECTION EXPLOITATION

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
023	023-Virement à la section d'investissement	1 218 428.69 €			
67	678-Autres charges exceptionnelles		964 261.83 €		
002	002-Excédent de fonctionnement				3 039 915.71 €
77	775-Produits de cession d'immobilisations			3 300 000.00 €	
77	778-Autres produits exceptionnels				5 917.43 €
TOTAL		1 218 428.69 €	964 261.83 €	3 300 000.00 €	3 045 833.14 €
			- 254 166.86 €		- 254 166.86 €

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001	001-Solde d'exécution de la section investissement reporté				1 218 428.69 €

021	021- Virement de la section de fonctionnement			1 218 428.69 €	
10	1068-Autres réserves				297.70 €
21	2188-Autres immobilisations corporelles		297.70 €		
TOTAL			297.70 €	1 218 428.69 €	1 218 726.39 €
			297.70 €		297.70 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 64 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget rattaché Régie Intercommunale d'Assainissement
 - **Section de fonctionnement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur : - **254 166.86 euros.**
 - **Section d'investissement :**
Equilibrée en recettes et dépenses à hauteur de : **297.70 euros**
- **AUTORISE** le Président à signer le budget supplémentaire du budget rattaché Régie Intercommunale d'Assainissement 2022,
- **CHARGE** le Président de son exécution.

5. Approbation de la liste des subventions aux associations inscrites au Budget Principal 2022 de la Communauté de communes et autorisation au Président de signer les conventions –

Rapporteur : Sylvain BELLE

La Communauté de communes a vocation à soutenir les initiatives locales ayant un rayonnement à l'échelle du territoire communautaire.

Les différentes demandes de subventions ont été examinées lors des commissions de préparation du budget de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté.

Il est proposé de valider les contributions et subventions comme présentées dans le tableau ci-dessous :

AUTRES SUBVENTIONS NON CLASSEES				
Subvention	Objet	Organisme	Imputation comptable	Montant
ASSOCIATIONS DIVERSES	SUBVENTION 2022	AMICALE DU PERSONNEL	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	16 000 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	SUBVENTION 2022	RADIO SUD GRESIVAUDAN	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 000 €
GRAND SECHOIR	SUBVENTION EQUILIBRE 2022	MUSEE GRAND SECHOIR	657363 - Subventions de fonctionnement aux budgets annexes	254 000 €
OFFICE DE TOURISME	SUBVENTION EQUILIBRE 2022	OT EPIC	67441 – Subvention exceptionnelle	470 000 €
			TOTAL SUBVENTIONS NON CLASSEES	743 000 €
DEVELOPPEMENT CULTUREL				
CULTURE	SUBVENTION 2022	ACCR LA 5 ^{ème} SAISON	6745 – Subvention exceptionnelle personne morale de droit privé	19 000 €
CULTURE	SUBVENTION 2022	ACCR RADIO ROYANS	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3000 €
CULTURE	SUBVENTION 2022	LES AMIS DE L'ORGUE DE SAINT ANTOINE L'ABBAYE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	800 €
CULTURE	SUBVENTION 2022	ECOLE DE MUSIQUE DE CHATTE	657341- Subventions de Fonctionnement Commune	5 000 €
CULTURE	SUBVENTION 2022	ECOLE DE MUSIQUE DE CHATTE PROJET ODYSSEE	657341- Subventions de Fonctionnement Commune	4 000 €

CULTURE	SUBVENTION 2022	LA CLEF DES SABLES	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 500 €
CULTURE	SUBVENTION 2022	MAZIKLOU	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 000 €
CULTURE	SUBVENTION 2022	OBJET CONCRET	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	600 €
CULTURE	SUBVENTION 2022	SAUVEGARDE DU PATRIMOINE INDUSTRIEL D'AUTREFOIS (SPIA)	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	800 €
CULTURE	SUBVENTION 2022	LEZ'ARTS EN FETE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 500 €
CULTURE	SUBVENTION 2022	CHŒUR D'HOMMES ENTRESOL	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 000 €
CULTURE	SUBVENTION 2022	LA HALLE JEAN GATTEGNO	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	32 800 €
CULTURE	SUBVENTION 2022	LA LYRE ST MARCELLINOISE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	30 000 €
CULTURE	SUBVENTION 2022	LES AMIS DU VIEUX BEAUVOIR	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 000 €
CULTURE	SUBVENTION 2022	TEXTES EN L'AIR	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	19 000 €
CULTURE	SUBVENTION 2022	AMIS DE L'ARTHAUDIÈRE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 000 €
CULTURE	SUBVENTION 2022	COMMUNE ST MARCELLIN - DIAPASON	657341 - Communes membres du GFP	12 000 €
			TOTAL CULTURE	140 000 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICOLE				
ECONOMIE	SUBVENTION 2022	UNION COMMERCIALE DE VINAY	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 000 €
ECONOMIE	SUBVENTION 2022	CŒUR DE COMMERCE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 000 €
ECONOMIE	SUBVENTION 2022	INITIATIVE SUD GRESIVAUDAN ROYANS VERCORS	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	12 522 €
ECONOMIE	SUBVENTION 2022	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE GRENOBLE	65738 - Autres organismes publics	10 000 €
ECONOMIE	SUBVENTION 2022	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	65738 - Autres organismes publics	16 000 €
ECONOMIE	SUBVENTION 2022	MAISON DE L'EMPLOI	65738 - Autres organismes publics	54 000 €
ECONOMIE	SUBVENTION 2022	RAI	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 000 €
ECONOMIE	SUBVENTION 2022	AISG	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 500 €
ECONOMIE	SUBVENTION 2022	BP TEAM	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 000 €
			Sous-total Economie	102 022 €
AGRICULTURE	SUBVENTION 2022	COMITE POUR LE SAINT-MARCELLIN (CISM)	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	10 000 €
AGRICULTURE	SUBVENTION 2022	COMITE INTERPROFESSIONNEL NOIX	6574 - Subventions de fonctionnement aux	1 500 €

		DE GRENOBLE (CING)	associations et autres ...	
AGRICULTURE	SUBVENTION 2022	CHARTRE FORESTIERE DES CHAMBARAN (PORTAGE PAR BIEVRE ISERE COMMUNAUTE)	657348- Subventions de fonctionnement autres groupements de communes	13 334 €
AGRICULTURE	SUBVENTION 2022	METROPOLE GRENOBLE (PAIT)	657348- Subventions de fonctionnement autres groupements de communes	10 000 €
AGRICULTURE	SUBVENTION 2022	LA BOITE A ESSAIS	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 000 €
AGRICULTURE	SUBVENTION 2022	SENURA	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	10 000 €
AGRICULTURE	SUBVENTION 2022	COMITE DE TERRITOIRE SUD GRESIVAUDAN (CTSG)	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	5 000 €
			Sous-total Agriculture	51 834 €
			TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICOLE	153 856 €
ENFANCE - JEUNESSE				
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	AFR CHATTE-Projet jeunes	65738 - Autres organismes publics	2 576 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	AFR CHATTE	65738 - Autres organismes publics	4 051 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	CCAS ST VERAND MIX'AGE CAFE	65737 - Autres établissements publics locaux	800 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	COLLEGE DE CHATTE	65738 - Autres organismes publics	1 855 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	COLLEGE DE SAINT-MARCELLIN	65738 - Autres organismes publics	2 619 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	COLLEGE DE VINAY	65738 - Autres organismes publics	2 339 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	LETP BELLEVUE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	773 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	COLLEGE DE PONT EN ROYANS	65738 - Autres organismes publics	1 086 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	COLLEGE DE TULLINS	65738 - Autres organismes publics	848 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	MFR DE CHATTE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 061 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	LYCEE SAINT-MARCELLIN	65738 - Autres organismes publics	3 739 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	CLV RHONE ALPES	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	5 112 €
JEUNESSE	SUBVENTION ACM 2022	COMMUNE SAINT HILAIRE DU ROSIER	657341 - Communes membres du GFP	2 299 €
JEUNESSE	SUBVENTION ACM ZEBULON 2022	COMMUNE SAINT VERAND	657341 - Communes membres du GFP	5 835 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	GRANDIR ENSEMBLE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 670 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	RASED	65737 - Autres établissements publics locaux	4 000 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	ASSOC MONTAUD'UBOHU ASSOCIATION	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	51 154 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	ASS ESPACE ANIM	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	19 000 €

JEUNESSE	SUBVENTION 2022	LES COQUINOUX	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	37 768 €
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	FSE COLLEGE DE CHATTE	65737 - Autres établissements publics locaux	500
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	FSE COLLEGE DE PONT EN ROYANS	65737 - Autres établissements publics locaux	500
JEUNESSE	SUBVENTION 2022	FSE COLLEGE DE VINAY	65737 - Autres établissements publics locaux	500
			TOTAL JEUNESSE	151 085 €
DEVELOPPEMENT SOCIAL				
SOCIAL	SUBVENTION 2022	PAISS ATELIERS	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	14 000 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	PAISS EMPLOIS	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	10 000 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	BINETTES ET COMPAGNIE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 000 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	CCAS SAINT-MARCELLIN	65737 - Autres établissements publics locaux...	3 500 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	AGIR CONTRE LE CANCER ASS. AVECC	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	500 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	ENSEMBLE POUR LA VIE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	500 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	CREACLIC	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	500 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	MISSION LOCALE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	139 702 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	MISSION LOCALE PROJET IMAGINEZ-VOUS	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 646 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	MISSION LOCALE PROJET CHASSER LES IDEES REÇUES	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 000 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	MISSION LOCALE PROJET DESTINATION ALTERNANCE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 000 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	SANTE VOUS BIEN	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 000 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	TERO LOKO	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 000 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	ŒUVRE DE SAINT-JOSEPH (OSJ)	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 000 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	ARIA 38	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 000 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	BANQUE ALIMENTAIRE DE L'ISERE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 000 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	AMICALE DONNEURS DE SANG ST-MARCELLIN	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 000 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	NOIX NATURE SANTE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	700 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	LES RESTOS ET RELAIS DU COEUR	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 000 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	CROIX ROUGE ST MARCELLIN	6574 - Subventions de fonctionnement aux	3 000 €

			associations et autres ...	
SOCIAL	SUBVENTION 2022	ENSEMBLE POUR L'HORS DU TEMPS	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 000 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	SECOURS POPULAIRE SAINT-MARCELLIN	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 000 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	SECOURS CATHOLIQUE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 000 €
SOCIAL	SUBVENTION 2022	CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 000 €
			TOTAL SOCIAL	204 048 €
TRANSITION ENERGETIQUE				
EFFICACITE ENERGETIQUE	SUBVENTION 2022	ESPACE NATURE ISERE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 000 €
EFFICACITE ENERGETIQUE	SUBVENTION 2022	LES AMIS DE CRAS	6745 - Subvention exceptionnelle personne morale de droit privé	3 000 €
EFFICACITE ENERGETIQUE	SUBVENTION 2022	ROULAVELO	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 900 €
			TOTAL EFFICACITE ENERGETIQUE	6 900 €
SPORT				
SPORT	SUBVENTION 2022	COMMUNE RENCUREL	657341 - Communes membres du GFP	2 310 €
SPORT	SUBVENTION 2022	AQUATIQUE CLUB OLYMPIQUE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 500 €
SPORT	SUBVENTION 2022	GCS MRSI REPPOP 38	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	700 €
SPORT	SUBVENTION 2022	CLUB DE PLONGEE DU SUD GRESIVAUDAN (CPSG)	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 000 €
SPORT	SUBVENTION 2022	COMITE DES FETES IZERON	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 000 €
SPORT	SUBVENTION 2022	ASS SPORTIVE COLLEGE CONDORCET TULLINS	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	920 €
SPORT	SUBVENTION 2022	CAP TRIATHLON EVENTS	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	4 000 €
SPORT	SUBVENTION 2022	TRIAL CLUB DE SAINT-GERVAIS	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 000 €
SPORT	SUBVENTION 2022	ASS SPORTIVE OLYMPE DE GOUGES CHATTE	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 400 €
SPORT	SUBVENTION 2022	ASSOC SPORTIVE COLLEGE SAVOURET SAINT-MARCELLIN	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 800 €
SPORT	SUBVENTION 2022	ASSOC SPORTIVE LYCEE LA SAULAIE SAINT-MARCELLIN	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 800 €
SPORT	SUBVENTION 2022	AVIRON SUD GRESIVAUDAN	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 000 €
SPORT	SUBVENTION 2022	ASS. SPORTIVE COLLEGE CHASSIGNEUX DE VINAY	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 350 €

SPORT	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2022	KARATE CLUB DE CRAS	6745 – Subvention exceptionnelle personne morale de droit privé	500 €
			TOTAL SPORT	25 280 €

TOTAL GLOBAL SUBVENTIONS 2022	1 424 169 €
--------------------------------------	--------------------

Ne prennent pas part au vote :

Jacky SOMVEILLE (pouvoir) en ce qui concerne la Mission Locale ;
 André ROUX (pouvoir) en ce qui concerne l'école de musique municipale de Chatte, la Maison Familiale Rurale de Chatte ;
 Monique VINCENT (pouvoir) en ce qui concerne le CCAS de Saint Marcellin ;
 Dominique UNI (pouvoir) en ce qui concerne ACM Zébulon, le CCAS de Saint Vérand ;
 Jean-Claude DARLET en ce qui concerne la Boite à Essais ;
 Sylvain BELLE en ce qui concerne les ACM de Saint Hilaire du Rosier ;
 Raphaël MOCELLIN en ce qui concerne le Diapason, Le Grand Séchoir, l'EPIC Office de Tourisme ;
 Patrice FERROUILLAT en ce qui concerne Le Grand Séchoir, l'EPIC Office de Tourisme ;
 Marie-Chantal JOLLAND en ce qui concerne Le Grand Séchoir, l'EPIC Office de Tourisme ;
 Béatrice GENIN, Pierre BLUNAT, Gilbert CHAMPON, en ce qui concerne Le Grand Séchoir.
 Natacha PETTER (pouvoir), Patrick SEYVE, Vincent DUMAS en ce qui concerne l'EPIC Office de Tourisme

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **VALIDE** l'octroi de subventions de fonctionnement aux associations figurant dans la liste ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à signer les conventions et tous les documents afférents ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2022.

6. Signature d'une convention de regroupement et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec Territoire d'Energie Isère – TE38, issus d'opérations réalisées sur le patrimoine des collectivités

Rapporteur : Albert BUISSON

Monsieur le Vice-Président donne lecture au Conseil communautaire de la proposition de Territoire d'Énergie Isère (TE38), consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par l'intercommunalité, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

Afin de pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, l'intercommunalité doit :

- Procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Énergie,
- S'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,
- Charger un agent de conduire la procédure de dépôt dans ses détails techniques et administratifs.

A défaut, il est également possible de confier à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités, afin d'atteindre le seuil minimum de certificats à réunir dans un dépôt. Depuis 2016, TE38 recueille auprès des collectivités leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE. Après leur validation par l'Etat, l'objectif est de les vendre au plus offrant et de reverser la recette aux bénéficiaires des travaux.

Le 1^{er} janvier 2018 marque le début de la 4^{ème} période pluriannuelle d'obligations de CEE fixée par l'Etat depuis le début du dispositif. Sa mise en œuvre repose sur de sensibles modifications de procédure de dépôt des dossiers.

Concernant la restitution au bénéficiaire, tant dans le cas du dépôt de dossiers que dans celui de l'accord préalable avec des Obligés, TE38 s'engage à restituer, dès l'acceptation des CEE par les services de l'Etat et leur enregistrement sur le Registre national, le produit de leur valorisation financière, répartie comme suit : (Il est à noter que Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est adhérente au CEP de TE38).

	Reversement au bénéficiaire éligible	Part conservée par TE38 au titre des frais de gestion TE38
Si bénéficiaire éligible adhérent au CEP TE38	80%	20%
Si bénéficiaire éligible non adhérent au CEP TE38	70%	30%

Il peut ainsi exister différents schémas applicables par TE38, notamment en fonction de la date de réalisation des travaux (passée ou à venir). La procédure la plus adaptée sera proposée par TE38 sachant que ces procédures ne se différencient qu'en fonction de leurs délais. Quoiqu'il en soit, le principe de la valorisation financière au bénéfice de la collectivité repose sur une règle commune, exposée dans la convention de valorisation des CEE jointe en annexe (article 6).

Outre cet aspect, cette convention pluriannuelle à établir entre TE38 et l'intercommunalité, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures applicables.

L'intercommunalité conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE à TE38. Ce n'est que lorsque ce choix est arrêté que les dossiers concernés ne peuvent plus être revendiqués par une autre collectivité ou un autre organisme.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVER** le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie, jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et à fournir à TE38 tous les documents nécessaires à son exécution ;
- **DONNER** mandat à TE38 afin d'effectuer toutes les diligences administratives liées au dépôt des dossiers de CEE.

7. Modification du tableau des effectifs : création un poste d'adjoint technique pour la Déchèterie Mobile

Rapporteur : Sylvain BELLE

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-14,

Vu le budget rattaché des Ordures Ménagères,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la nécessité de reprendre en régie directe les missions de transfert du matériel et d'accueil du public pour le service de la déchèterie mobile,

Le Président propose à l'assemblée la création de l'emploi suivant :

Nombre de postes	Grade	Fonctions	Quotité de temps	Date
1	Adjoint technique	Agent de collecte et de déchèterie mobile	Temps complet 35 heures hebdomadaires	01/05/2022

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **ADOpte** la création d'emploi telle que proposée ci-dessus,
- **DIT que** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget des ordures ménagères, chapitre 012.

8. Modification du tableau des effectifs : contrats d'apprentissage petite enfance

Rapporteur : Sylvain BELLE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de 3 apprentis conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Enfance	Assistant d'éducation petite enfance	CAP accompagnement éducatif petite enfance	2 ans
	Educateur de jeunes enfants	diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants	3 ans

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions avec les centres de formation d'apprentis.

9. Questions diverses

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il a décidé de ne pas renouveler le détachement dans l'emploi de directeur général des services du fonctionnaire qui y était détaché depuis le 1er juillet 2017. Cette mesure prendra effet le 1^{er} jour du 3^{ème} mois suivant la présente information, soit le 1^{er} juillet 2022.

10. Information sur les délibérations prises dans le cadre des délégations au Bureau Exécutif

Délibérations du Bureau exécutif du 16 mars 2022

- Convention de mise à disposition de personnel et d'intervention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan
- Convention d'application de la convention-cadre de partenariat pour le développement économique de l'artisanat du territoire Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
- Sollicitation du programme « Leader, terre d'échos » prolongé pour le fonctionnement du Couvent des Carmes
- Approbation de l'avenant n°2-année 2022 à la convention d'objectifs 2020-2022 avec l'AGEDEN
- Avenant à la convention SPPEH dans le cadre de la plateforme rénovation énergétique, avec le Département de l'Isère
- Convention d'opération entre Saint Marcellin Vercors Isère Communauté/EPFLD et Saint Marcellin dans le cadre de l'ORT
- Garantie d'emprunt de l'opération d'amélioration de 67 logements locatifs sociaux « Pré Chapotin » situé à Vinay par la SDH
- Garantie d'emprunt de l'opération d'amélioration de 18 logements locatifs sociaux « Les Maisons suspendues » situé à Pont en Royans par AIH

- Aide à la réhabilitation du parc de logements communaux - réhabilitation et transformation de locaux vacants en logements
- Contrat de sécurité dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain
- Demande de subvention - programme travaux eau et assainissement 2022
- Avenant n°4 au marché « Exploitation, évacuation, transport et traitement des déchets de la Déchèterie de Saint-Quentin sur Isère »
- Participation au capital de la SCIC Locaverre

Délibérations du Bureau exécutif du 13 avril 2022

- Avis sur le projet du 3ème Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération grenobloise pour la période 2022-2027
- Convention pour l'accès à la déchèterie de St Laurent en Royans
- Marché de services : « Traitement des déchets issus des déchetteries de Vinay, Saint-Sauveur et Saint-Quentin sur Isère »
- Autorisation de signature pour des bons de commande UGAP (camions de collecte)
- Marché de services : « Mise à jour des cartes d'aléas »
- Gratuité des photocopies dans les médiathèques intercommunales
- Demande de subvention FEADER au titre du cofinancement LEADER pour le dossier « Structuration et développement d'un pôle d'activités agricoles et rurales de proximité sur le territoire de Saint-Lattier » de La Clef des sables - mise à jour du montage financier
- Convention pluriannuelle 2022-2025 d'objectifs et de financements avec la Plateforme d'Initiative Locale (Initiative Sud Grésivaudan Royans Vercors – ISGRV)
- Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique – Modification du règlement d'aide
- Approbation de la convention de valorisation des opérations d'économies d'Energie CEE, avec Vos Travaux Eco (VTE)
- Garantie d'emprunt de l'opération de réhabilitation thermique de 30 logements locatifs sociaux « Résidence B. Palissy » situé 1 rue de la Poterie, à Saint Marcellin par PLURALIS
- Réalisation de travaux d'aménagement et de réhabilitation du réseau d'itinéraires de randonnée PDIPR
- Signature de l'avenant n°1 à la convention de financement pour la création d'un atelier de réparation de vélos participatif et solidaire avec l'association PA-ISS
- Signature d'une convention d'objectifs et de partenariat pour le développement de la mobilité cyclable avec l'association Roulavélo

11. Information sur les décisions prises par le président et les vice-présidents dans le cadre de leurs délégations

- Signature de la convention de principe refacturation frais de finalisation de la carte communale de Chantesse
- Approbation de la convention entre Alain Raymond via SARL Influx et Saint Marcellin Vercors Isère Communauté - Salon Du Livre
- Approbation de la convention entre l'association A bientôt j'espère et Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
- Renouvellement de la convention avec le Pays Voironnais pour la collecte des ordures ménagères aux lieudits île Trouillon, île Barbier et île Marianne à Saint Quentin sur Isère
- Approbation de la convention de formation professionnelle SAIGA informatique
- Approbation de la convention entre le collège le Savouret / Jo Witek et Saint Marcellin Vercors Isère Communauté - Salon Du Livre
- Approbation de la convention de dépôt vente entre la régie du Grand Séchoir et Le Marque Page
- Approbation de la convention de dépôt vente entre la régie du Grand Séchoir et SICA Noix
- Approbation de la convention de dépôt vente entre la régie du Grand Séchoir et La Pâtisserie Champon
- Approbation de la convention d'honoraires avec le cabinet Concorde Avocats pour les travaux d'élaboration du PLUi
- Approbation de la convention de collaboration entre Claire Truchet bénévole et Saint Marcellin Vercors Isère Communauté - Salon du Livre
- Approbation de la convention de collaboration entre Lisa Bienvenu bénévole et Saint Marcellin Vercors Isère Communauté - Salon du Livre
- Approbation de la convention de prêt entre Guy Evers et Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
- Approbation de la convention de prêt entre l'association Bob Ten Hoope et Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
- Approbation de la convention de prêt entre la Fondation Vrienden van Bob Ten Hoope et Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
- Signature de conventions pour l'entretien des sentiers de randonnée classés au PDIPR

- Demande de subvention au Conseil départemental pour le fonctionnement des lieux de parentalité : Bouts d'choux, Pirouette, Bulle de mômes au titre de l'année 2022
- Demande de subvention au Conseil départemental pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) au titre de l'année 2022